

Électricité : les fournisseurs alternatifs contre-attaquent

Dans un courrier envoyé à la Commission européenne, l'association des opérateurs détaillants en énergie demande l'extinction des tarifs réglementés de vente, offre d'EDF encadrée par l'État. Le gouvernement français préconisait l'inverse.

Une offre non protectrice pour les consommateurs, manipulée à des fins politiques et à l'origine de distorsions sur le marché. Voici comment l'association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode), la principale association représentant les fournisseurs alternatifs (*), qualifie le tarif réglementé de vente de l'électricité (TRV), cet abonnement proposé en France par EDF et encadré par l'État.

Dans un courrier envoyé vendredi à Teresa Ribera et Dan Jørgensen, respectivement commissaires européens à la Transition propre, juste et compétitive et à l'énergie et au logement, l'organisation ne mâche pas ses mots : il faudrait "permettre (la) suppression" de ce tarif dans des "conditions de concurrence adéquate", peut-on lire. Et ce, alors que le gouvernement français vient de préconiser l'inverse : l'exécutif a récemment envoyé à l'exécutif

bruxellois un rapport pour en demander la prolongation. "Tous les cinq ans, l'État français doit expliquer s'il souhaite ou non garder un TRV dans le pays, et pour quelles raisons. Le gouvernement a une nouvelle fois répondu par la positive, mais en s'appuyant sur des mensonges et des approximations", estime le président de l'Anode, Julien Tchernia. Car selon lui, le TRV n'a "pas joué de rôle protecteur structurel lors de la crise de l'énergie".

24% plus cher que les offres de marché en 2024

Pour le comprendre, il faut se pencher sur la manière dont fonctionne cet abonnement, auquel 59 % des ménages Français sont abonnés - soit 20,6 millions de foyers - et 35 % des petits professionnels. Le TRV est actualisé deux fois par an, en février et en août, sur la base d'un calcul de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Objectif : évi-

ter des fluctuations constantes des factures. Celui-ci est donc lissé sur la base, entre autres, des cours du marché des deux années précédentes. Le TRV qui s'appliquait avant le 1^{er} février reflétait donc en partie les prix spot de l'électricité en 2022 et 2023... soit les pires années de la crise, avec des cours plus de deux fois supérieurs à ceux d'aujourd'hui. En août 2022, par exemple, ils avaient atteint près de 1 000 euros MWh pour une livraison l'année suivante. Avant de flirter autour de 100 à 300 euros/MWh tout au long de la crise. Résultat : EDF commercialisait, en 2024, cette offre à un prix beaucoup plus élevé que son propre prix de revient. Ce qui lui a permis de générer de bons résultats cette année-là. "Sur l'année 2024, le TRV était 24 % plus cher que la plupart des offres de marché", affirme Julien Tchernia.

Ce n'est donc pas le TRV qui aurait protégé les Français pendant la crise. En effet, le calcul de la CRE entraînait une hausse de 35 % de cette offre en février 2022... et environ de +100 % en février 2023 et août 2023. Mais, si les mensualités n'ont pas explosé à ce point, c'est parce que l'État a mis en place un bouclier tarifaire très coûteux pour les



/ PHOTO ILLUSTRATION VALÉRIE FARINE

finances publiques. Or, ce dispositif d'aide n'a pas concerné seulement le TRV, puisque les autres fournisseurs ont également été subventionnés pour endiguer l'envolée des factures de leurs clients.

Mais voilà, ceux-ci ont reçu moins d'aide de l'État, assure l'Anode. Tandis qu'en moyenne, EDF a reçu 147 euros par mégawattheure (MWh) pour geler le TRV, ekWateur, par exemple, a reçu autour de 90 euros par MWh, note Julien Tchernia, par

ailleurs président de cette entreprise.

Manipulation politique ?

Par ailleurs, cette offre deviendrait "un instrument politique pour créer l'illusion d'une protection des consommateurs", ajoute le président de l'Anode. Et de citer l'exemple du projet de loi de finances : fin 2024, le gouvernement Barnier espérait noyer une hausse des taxes grâce à une baisse globale du TRV, dont il aurait pu s'attribuer

les mérites. Or, celle-ci n'aurait été liée qu'à une chute mécanique des prix sur les marchés, reflétée à posteriori dans cette offre en raison du lissage. Et ce "alors que l'ensemble des offres de marché avaient déjà repercuté la baisse des prix sur le marché de gros depuis de nombreux mois". Une fois Bayrou à Matignon, rebelote : les taxes devront s'ajuster pour parvenir à une baisse du TRV autour de 15 %, expliquait alors le Premier ministre fin 2024.

"Le TRV est devenu l'alpha et l'oméga de la politique énergétique française, au point de conduire les décideurs à tordre ses modalités de calcul et celles des différentes composantes du prix de l'énergie", pointe ainsi l'Anode dans son courrier. L'association se rendra à Bruxelles "dans six semaines" pour rencontrer des membres de la Commission européenne. Et espère obtenir une réponse à cette occasion.

Marine GODELIER
mgodelier@latribune.fr

(*) membres de l'Anode : BCM Energy, Dyneff, EkWateur, Enercoop, Energie d'ici, Eni Gas & Power France, Gaz Européen, IleK, La belle énergie, Mint Energy, Save, Selfee, Vattenfall, Volterres, Enargia et Wekiwi